



Séparation litigieuse

Par Od_aRok97

Bonjour,

Après plus d'une 15aine d'années de mariage et 3 enfants, nous sommes en procédure de divorce. cela fait plus d'un an maintenant que ça traîne.

Le contexte est complexe.

Alors que nous vivions à l'étranger, madame a disparu avec les enfants un soir alors que je revenais du travail.

Je vous passe les détails mais je n'avais plus eu de contact avec mes enfants à part des échanges très sporadiques par email de mon ainé (1 fois tous 2 ou 3 mois) alors que je ne cesse de demander des nouvelles. Je n'ai plus accès à leur téléphone portable. Nous avons tenté un début d'échange via avocats interposés pour un divorce amiable au départ. Ma condition était de pouvoir renouer contact avec mes enfants et les revoir en période de vacances. Mais au fil du temps la maman a nourri les enfants de mensonges à mon sujets jusqu'au point où ces derniers refusent catégoriquement d'entendre parler de moi.

Cette tentative à l'amiable ayant échoué, aujourd'hui je suis à la recherche d'un avocat spécialisé dans ce type de conflit et qui aurait déjà vu ce genre cas.

Pour moi, nous sommes face à un cas d'enlèvement (déguisé) et manipulation d'enfants si je peux résumer.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tant que le divorce n'est pas prononcé, il n'y a pas d'enlèvement. Chaque parent peut emmener les enfants où il le souhaite.

N'ayant plus de contacts, vous ne pouvez pas non plus prouver une manipulation des enfants.

Etes-vous en France ? Et votre futur ex-conjoint et les enfants ?

Consultez un avocat est indispensable.

Par kang74

Bonjour

Si vous n'avez pas encore vu d'avocat, cela ne fait pas un an que le divorce a commencé, puisque cela commence par ça .

Pour le reste, tant que des mesures provisoires ne sont pas mises en place pour définir les droits de chacun, chaque parent peut faire ce qu'il veut avec les enfants, ils ne sont pas enlevés vous savez où ils sont , et je n'ai pas compris si vous aviez fait le déplacement pour les voir , ni si vous participez à leurs besoins .

Cela aurait pu être qualifié d'éloignement géographique volontaire selon le contexte global (notamment de l'expatriation) si vous aviez réagi dans la foulée.

Enfin, je ne sais pas l'age des enfants , mais les enfants doivent être associés à toutes décisions les concernant selon leur age : un an sans se voir explique les rares contacts .

Il ne s'agit donc pas forcément que de mensonges de la mère (je ne vois pas comment, matériellement parlant, vous pouvez affirmer celà)

Le divorce devant se passer au tribunal du domicile des enfants, il va falloir organiser celà avec , si possible, un avocat spécialisé qui dépend du Tribunal de leur secteur ... et qui potentiellement accepte de faire des visios .

Par Od_aRok97

c'est compliqué de relater tous les details ici. je cherche juste un avocat spécialisé en divorce international et expérimenté.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me répondre en tous cas.

Par kang74

Pourquoi international ?
Vous n'êtes pas tous français ?

Par Od_aRok97

Si, nous le sommes tous. Je pensais que parce que je vis en France mais qu'eux sont à l'étranger... mais j'ai sans doute mal compris.

Par kang74

Alors que nous vivions à l'étranger, madame a disparu avec les enfants un soir alors que je revenais du travail.

Je croyais que vous viviez à l'étranger et qu'elle était revenue en France .
L'étranger étant vaste si vous pouvez préciser qui est allé où, exactement .